



DECRET D /2023/ **0086** /PRG/CNRD/SGG

**PORTANT PROMULGATION DE LA LOI ORDINAIRE
L/2023/002/CNT DU 17 JANVIER 2023**

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,

Vu la Charte de la Transition ;

Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois nationales, des Conventions, Traités et Accords internationaux en vigueur à la date du 05 septembre 2021 ;

Vu le Communiqué n° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Est promulguée la Loi ordinaire L/2023/002/CNT du 17 janvier 2023 portant autorisation de ratification de l'Accord de prêt de financement entre la République de Guinée et la Banque Africaine de Développement (BAD) agissant en tant qu'entité accréditée du Fonds Vert pour le Climat (FVC) dans le cadre du financement du programme intégré de développement et d'adaptation au changement climatique dans le bassin du Niger (PIDACC-BN) signé le 28 septembre 2021 pour un montant de **neuf cent quatre vingt dix sept mille dollars américains (997.000 USD)**.

Article 2 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le

26 MARS 2023

Colonel Mamadi DOUMBOUYA

